

# RAPPORT SUR LES ARCHIVES HISTORIQUES

PAR

DOUGLAS BRYMNER, ARCHIVISTE.

À L'HONORABLE JOHN CARLING

Ministre de l'agriculture,

etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les archives pour 1887.

Les papiers d'Etat du bureau des archives de Londres (séries coloniales), sur la période allant de 1755 à 1791, ont été copiés, et sont maintenant ici, à la disposition de ceux qui voudraient les consulter. La correspondance et autres écrits que comprennent ces documents s'étendent depuis l'époque qui a précédé immédiatement la cession du Canada, jusqu'à la division de la province de Québec en Bas et Haut-Canada. Au nombre des derniers volumes de cette série sont compris six volumes qui contiennent le rapport de l'enquête faite en 1787 sur l'état des cours de justice et sur la conduite des juges des cours des plaids communs, et neuf volumes de documents relatifs aux biens des Jésuites à Québec, ces recherches s'étendant de novembre 1790 à mai 1791. Des instructions ont été données pour faire copier les documents postérieurs à 1791 séparément, de manière que ceux se rapportant aux deux vieilles provinces puissent être prêts simultanément pour qui désirera les consulter. Des copistes sont à l'œuvre depuis quelque temps, et ces documents seront expédiés aussitôt que les volumes en auront été revisés et reliés.

J'appelle l'attention sur le rapport de M. Joseph Marmette, l'archiviste adjoint, ayant trait aux documents à Paris, et qui fait suite au rapport sur les recherches faites parmi les archives françaises relatives aux colonies, avec une liste des documents qu'il faudrait y faire copier, ce qui pourra se faire aussitôt que les moyens nécessaires auront été fournis à cet effet.

On a fait des progrès satisfaisants cette année dans la transcription des titres de propriété et autres pièces déposés au bureau du registraire provincial à Québec.

On a fait des additions très importantes à la collection des registres des anciennes paroisses françaises, qu'on avait déjà ici ; outre ceux appartenant aux provinces maritimes, à la Baie-des-Chaleurs et au territoire environnant, etc., on s'est procuré les registres des vieilles paroisses françaises de l'ouest, ainsi que d'autres remontant aux premiers temps de la colonie. Autant que nos moyens nous le permettent, on ne manque aucune occasion de se procurer copie de ces